



1188 Gimel, le 9 octobre 2014

**MUNICIPALITE
DE
GIMEL**

PREAVIS MUNICIPAL No 8-2014

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 30 octobre 2014

Objet : Demande d'un crédit complémentaire au budget 2014

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de l'exercice 2014 pour Fr. 119'365.00.

PREAMBULE

Se basant sur les articles 10 et 11 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité invite le Conseil communal à lui accorder les dépenses suivantes, en complément du budget 2014.

PROJET

Suite à de multiples demandes de la commission de gestion et vu les coûts élevés du programme informatique de la Société Infolog à Crissier, la Municipalité a étudié le remplacement du système actuel. Elle a pris contact avec la Société Ofisa Informatique à Crissier, entreprise de plus de 30 ans d'expérience dans le domaine et qui gère environ 206 communes vaudoises.

De ce fait, elle est un acteur majeur dans la gestion administrative des communes en Suisse Romande. Cette société vient d'acheter un nouveau logiciel communal qui est développé selon les toutes nouvelles technologies.

De plus, ce produit est évolutif et s'adapte aux nouvelles méthodes de gestion de l'administration. La démonstration de ce programme a rencontré l'approbation de l'entier du personnel administratif.

COÛT DU PROJET

1. Au vu de la prochaine échéance du délai de résiliation du contrat d'Infolog pour le 31 décembre 2014 avec un préavis de 6 mois, la Municipalité a dû prendre une décision rapide quant au changement de système afin que le nouveau soit opérationnel au 1^{er} janvier 2015. L'offre détaillée d'Ofisa est remise à la commission des finances pour information.
2. Les coûts pour la mise en œuvre du projet sont à payer sur l'année 2014. Ils se présentent de la manière suivante :

- Achat du matériel	Fr.	27'651.00
- Reprise des données et mise en œuvre	Fr.	<u>91'714.00</u>
- Pour un total de	Fr.	119'365.00

Les coûts annuels dès 2015 s'élèveront à Fr. 37'800.00 par année. Ces coûts comprennent l'utilisation des logiciels, l'assistance et l'hébergement des programmes.

Le contrat est renouvelable d'année en année.

3. Les frais de mise en œuvre sont à comptabiliser sous le compte 190.3111 « achat matériel informatique ».

CONCLUSION

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs :

- Vu le préavis No 8-2014,
 - Ouï les conclusions du rapport de la commission des finances,
1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire sur le budget 2014 de Fr. 119'365.00.

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 26 août 2014.

Au nom de la Municipalité :


Sylvie Judas*
Syndique


Lucy Thalmann*
Secrétaire Municipale

